



# Master Psychologie

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Psychologie. 2016, Université de Rouen. hceres-02041738

**HAL Id: hceres-02041738**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041738>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Master Psychologie

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Homme, sociétés, risques, territoires

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation propose un titre unique de Psychologue et le master comprend quatre spécialités qui correspondent à quatre grands domaines d'intervention et de recherche : *Psychologie du développement : handicap et prévention de l'enfance* (PHPE), *Psychologie du travail, de la société et des organisations* (PTSO), *Psychologie et neurosciences cognitives : Evaluation, diagnostic et remédiation cognitive* (PNC) - cette dernière spécialité ayant ouvert en 2012, et enfin *Psychologie clinique et psychopathologie* (PCP). Ce master a pour objectif de permettre, quelque soit la spécialité choisie, une articulation entre la formation professionnelle et une formation à et par la recherche. La spécialisation du cursus commence dès la première année de master avec à la fois un tronc commun d'enseignements (langue, statistiques, matières hors spécialité, déontologie, connaissance du milieu professionnel, et épistémologie) et des enseignements thématiques spécifiques, théoriques et méthodologiques. Pour les quatre spécialités, les étudiants ont des unités d'enseignement (UE) de supervision de stage, trois mémoires à réaliser (rédaction et soutenance orale : un mémoire de recherche en première année de master et deux mémoires en deuxième année - un de recherche et un professionnel). Le volume horaire du master est de 715 h au total (382 h en première année et 333 heures en deuxième année) avec 500 h de stage et 130 h de pratique de la recherche. En première année, deux unités d'enseignement thématiques et deux de méthodologie sont spécifiques à chaque spécialité (au total 208 h sur les 382 h d'enseignement en présentiel). L'entrée en première année est non sélective mais s'appuie sur une orientation active à la fin de la troisième année de licence. L'entrée en deuxième année de master est « sélective » et se fait sur la base d'un « concours » organisé par un jury d'admission.

## Synthèse de l'évaluation

La formation fait partie du champ *Homme, sociétés, risques, territoires*. Son expertise porte principalement sur les thématiques suivantes : Handicap ; Famille-traumatisme ; Accompagnement-conseil ; Evaluation - diagnostic - remédiation des troubles cognitifs. Elle est adossée à deux laboratoires de recherche : PsyNCA (EA - équipe d'accueil - 4700) Psychologie et neurosciences de la cognition et de l'affectivité (équipes FIACRE, TIF et ACTION) et ICONES (EA 4699) Intégration cognitive, du neurone à la société. dont les thématiques de recherche sont en lien avec les contenus des enseignements du master. Il est à noter que ces deux laboratoires seront fusionnés à partir de la rentrée 2017 pour constituer une entité intitulée « laboratoire de Psychologie et Neurosciences : recherche intégrative sur le fonctionnement et le dysfonctionnement humain ».

Chacune des spécialités entretient des liens avec les institutions du secteur public et privé de l'environnement grâce auxquels les étudiants sont accueillis en stage chaque année (entreprises, associations, cabinets, mairies, secteur hospitalier, centre médico-psychologique (CMP), centre de protection maternelle et infantile (PMI), Centre Ressource Autisme (CRA), écoles, institutions éducatives, etc.). La spécialité *PHPE* (*Psychologie du développement, handicap et prévention de l'enfance*) est centrée sur l'étude de l'autisme, du retard mental et des handicaps perceptifs. La spécialité *PNC* (*Psychologie et neurosciences cognitives : évaluation, diagnostic et remédiation cognitive*), vise la prise en charge de l'enfant à la personne âgée, en plus de la neuropsychologie et de la gérontologie. Pour la spécialité *PCP* (*Psychologie clinique et psychopathologie*), la formation de Rouen offre une formation spécifique sur les violences, la famille et le traumatisme. Pour *PTSO* (*Psychologie du travail, de la société et des organisations*), la formation existe depuis 1986, et a une notoriété régionale importante. Les membres de cette spécialité font partie d'un réseau national de responsables de masters en psychologie du travail.

Le master a une bonne implantation locale et manifestement un bon taux d'insertion professionnelle quel que soit la spécialité. La formation est intéressante du fait de sa double vocation, professionnalisation et recherche, et du fait de ses quatre spécialités cohérentes par rapport aux axes de recherche développés dans les laboratoires de rattachement et aux demandes du terrain. Cependant, l'articulation entre formation professionnelle et recherche n'est pas entièrement convaincante : une plus grande flexibilité dans les choix offerts aux étudiants pourrait permettre des parcours

personnalisés plus adaptés à leurs objectifs professionnels. La formation doit renforcer la cohérence entre les enseignements de première et de deuxième année en ce qui concerne le lien entre professionnalisation et recherche. Il serait peut-être intéressant de mutualiser certains enseignements (notamment entre les spécialités *clinique* et *PHPE* pour lesquelles les compétences des étudiants restent assez proches). Les porteurs de la mention soulignent d'ailleurs l'intérêt de permettre à l'étudiant une plus grande liberté de choix et indiquent les difficultés d'ordre pratique (emploi du temps, mutualisations) qui empêchent ce type d'offre. Certaines équipes de recherche auxquelles la formation est adossée sont très performantes et en lien direct avec les thématiques de professionnalisation des spécialités (par exemple, dans le domaine du handicap et du développement). Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation correspondent bien à un master de psychologie.

### Points forts

- Ce master connaît un bon taux de réussite en deuxième année et un bon taux d'insertion professionnelle à 12 mois.
- L'organisation des enseignements sur les deux années reflète la volonté d'articuler la formation professionnelle et la formation à et par la recherche.
- Un effort réel des porteurs de la formation pour suivre les diplômés.

### Points faibles

- Le taux de réussite en première année (M1) est faible (46,36 %).
- Plus de la moitié des étudiants ayant suivi le cursus de première année n'accèdent pas à la deuxième année du master (M2), dont la capacité d'accueil est inférieure à celle du M1 mais supérieure au nombre d'étudiants inscrits.
- Discontinuité des enseignements entre le M1 et le M2.
- Absence d'attractivité hors du cadre régional, malgré une réelle spécificité de la formation.

### Recommandations

Un encadrement plus poussé du stage en M2 est recommandé pour asseoir l'expérience de professionnalisation active des étudiants. La formation doit renforcer la cohérence entre les enseignements de M1 et de M2 concernant le lien entre professionnalisation et recherche. La formation qui s'inscrit fortement au niveau local et régional gagnerait à améliorer sa visibilité au niveau national, pour accueillir un nombre plus important d'étudiants hors région. Il serait souhaitable de développer l'orientation active pour l'entrée en master à la fin de la licence afin que les étudiants puissent se projeter et construire un projet professionnel sur deux ans dès l'entrée en master. Notamment, une plus grande flexibilité dans les choix offerts à l'étudiant pourrait permettre des parcours personnalisés plus adaptés aux objectifs professionnels développés sur les deux années du master. Enfin, une réflexion devrait être menée sur l'adéquation entre les modalités d'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La mention de master <i>Psychologie</i> de l'Université de Rouen a pour premier objectif la formation de psychologues en accord avec l'arrêté régissant le titre national de Psychologue. Elle propose un titre unique de psychologue. Ses quatre spécialités ont un double objectif commun : former des psychologues praticiens bénéficiant du titre unique de Psychologue et des chercheurs en Psychologie. Chacune de ces quatre spécialités présente des objectifs spécifiques quant à l'orientation professionnelle et des recherches. Les compétences visées sont elles aussi claires mais l'apport spécifique de chacune des spécialités et leur originalité sont difficiles à apprécier.</p>
---	---

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation bénéficie de nombreux partenariats dans le monde socio-économique local et régional, mais moins au niveau national. Ces partenariats offrent des lieux de stage variés en lien avec les différentes spécialités (Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, Lille, Rouen, Conseil Général, Institut Médico-éducatif, Service Educatif de Soins à Domicile (SESAD), Centre Médico-psychologique de Rouen, Centre Hospitalier de Dieppe, Service d'éducation et de protection de l'enfance (Rouen), entreprises (Renault, EDF GDF, Hôtel de département), Ecole d'ingénieurs, Centre Hospitalier Universitaire de Dreux, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Au niveau de l'ancienne région Haute-Normandie, aucune autre formation n'en est l'équivalent. Cependant, si des formations de même type existent à relative proximité (Ile-de-France, Basse-Normandie, Picardie), aucune collaboration ne semble envisagée avec elles. Le maillage professionnel est dense et varié en lien avec les métiers du psychologue.</p> <p>La formation affiche des expertises qui la rendent attractive : handicap, famille-traumatisme, accompagnement-conseil et évaluation, diagnostic, remédiation des troubles cognitifs.</p> <p>La spécialité <i>PHPE (Psychologie du développement : handicap et prévention de l'enfance)</i> a été conçue en articulation avec l'offre à l'Université de Caen-Basse-Normandie, centrée elle aussi sur l'enfant porteur d'handicap.</p> <p>La spécialité <i>PNC (Psychologie et neurosciences cognitives : évaluation, diagnostic et remédiation cognitive)</i> existe depuis 2012 pour la deuxième année de master et se distingue des approches neuropsychologiques développées à Amiens et gériatologiques développées à Caen. Elle porte sur la prise en charge individualisée depuis l'enfant jusqu'à la personne âgée, avec une prise en compte spécifique de la dimension émotionnelle dans le bilan psychologique.</p> <p>La spécialité <i>PTSO (Psychologie du travail, de la société et des organisations)</i> existe depuis 1986 et même si elle bénéficie d'une certaine notoriété, elle reste assez peu spécifique.</p> <p>La spécialité <i>PCP (Psychologie clinique et psychopathologie)</i> est elle aussi plutôt généraliste même si l'on peut souligner une approche originale autour de l'interculturel.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La composition exacte des équipes pédagogiques de chaque spécialité n'a pas été fournie. En plus des enseignants titulaires et vacataires, l'équipe pédagogique comprend des professionnels intervenants. Pour ce qui est du pilotage, les modalités et fréquences de réunions des équipes de pilotage sont décrites pour chaque spécialité et semblent adéquates. Ces réunions incluent des représentants étudiants et des intervenants extérieurs.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Il est difficile de se baser sur les chiffres fournis car les responsables de la formation indiquent que les informations transmises par les services centraux de l'université ne sont pas fiables sur ce point. De plus, ces services centraux ne réalisent pas d'enquête systématique sur l'insertion professionnelle.</p> <p>Les effectifs sont globalement stables, mais le taux de réussite en première année de master est faible (moins de 50 %). Le nombre d'inscrits en deuxième année est par ailleurs inférieur à la capacité d'accueil (44,8 en moyenne pour 60 places). Il est indiqué qu'une grande partie des étudiants <i>PCP (Psychologie Clinique et Psychopathologie)</i> ont fait le choix de faire la première année en deux ans, mais des statistiques précises concernant le nombre d'étudiants qui le font puis s'inscrivent en deuxième année seraient utiles. Il est probable qu'un grand nombre d'étudiants n'obtient pas au bout du compte de diplôme de master. On peut noter une augmentation sensible des effectifs dans la spécialité <i>PNC (Psychologie et neurosciences cognitives)</i> à partir de 2012, lorsqu'une deuxième année est créée pour cette spécialité, mais aussi une baisse des effectifs en première année pour la spécialité <i>PHPE (Psychologie du développement : handicap et prévention de l'enfance)</i> à partir de cette même année. Le taux de réussite en deuxième année est de 97,7 %.</p> <p>Le taux d'insertion professionnelle est élevé pour toutes les spécialités ce qui est valorisant pour la formation. L'insertion professionnelle est présentée par spécialité :</p> <p>Pour <i>PHPE</i> : depuis 2010-2011, le taux à 12 mois est supérieur à 80 %. Les 20 % non diplômés se sont réorientés vers des professions de l'éducation ou de travailleurs sociaux. Le taux à six mois est compris entre 60 % et 70 %.</p>

	<p>L'année 2013-2014 est caractérisée par un taux de 100 % en moins de six mois. Pour <i>PNC</i>, tous les étudiants de la promotion 2012-2013 (huit étudiants) ont un emploi en lien avec la formation et pour les étudiants de la promotion 2013-2014, 68 % sont en poste. Pour <i>PTSO</i>, l'insertion est très satisfaisante à six mois du diplôme : pour 2011-2012, 100 % sont en emploi, pour 2012-2013, 80 % (10 % en poursuite d'études et 10 % sans emploi). Pour la spécialité <i>PCP</i> l'insertion est presque de 100 % à un an sur l'ensemble des promotions du présent contrat quadriennal.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>La recherche a une place dans cette formation, du point du vue tant des liens entretenus avec les laboratoires de recherche que de la formation des étudiants qui ont une pratique de la recherche et tant en première qu'en deuxième année. Cependant, certaines spécialités sont plus marquées que d'autres par des enseignements liés à la recherche. Notamment, le master spécialité <i>Psychologie du travail, de la société et des organisations (PTSO)</i> est plutôt ciblé sur le professionnel (notamment pour la deuxième année de master) ce qui incite les étudiants qui en sont issus à s'inscrire en thèse ailleurs qu'à l'université de Rouen.</p> <p>Mais, de manière générale, une discontinuité apparaît entre les enseignements de première et de deuxième année, la première comportant une formation à la recherche poussée, alors que pour certaines spécialités, la deuxième est fondamentalement à visée professionnelle.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les objectifs de la formation en termes de compétences professionnelles sont détaillés et une fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) a été établie par spécialité.</p> <p>Des professionnels participent à la formation (pour les enseignements comme dans le cadre des jurys et du suivi des stages). Il n'a pas été fourni d'information spécifique sur les professionnels participant aux enseignements sauf pour la spécialité <i>PTSO</i> mais les étudiants effectuent 500 heures de stage supervisé dont 300 heures en deuxième année. Les responsables du master démontrent une bonne maîtrise des débouchés professionnels potentiels pour leurs étudiants et sont ainsi en position de leur fournir une orientation efficace.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Deux stages à orientation « recherche » sont prévus dans le cursus, de 50 heures en première année, et de 80 heures en deuxième année. Ils sont réalisés soit sur le lieu de pratique de soin, d'éducation, de prévention, d'accompagnement, soit dans un laboratoire. Deux autres stages à visée professionnelle sont obligatoires, 200 heures en première année et 300 heures en deuxième : ils permettent aux étudiants d'avoir fait un total de 500 heures de stage dans leur cursus master pour l'obtention du titre de psychologue. Ces stages sont accompagnés par une supervision ainsi que par des enseignements théoriques et des formations aux outils et techniques professionnels. Il faut souligner cependant que 12 heures seulement sont consacrées à la supervision de stage et de mémoire professionnel en deuxième année. Un encadrement plus poussé du stage en M2 est recommandé pour asseoir l'expérience de professionnalisation active des étudiants.</p> <p>On a peu d'information sur les personnes supervisant les stages, en particulier en deuxième année.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>La dimension internationale du master repose sur la mobilité entrante (pas de mobilité sortante) des étudiants via le programme Erasmus et indirectement sur les échanges entre chercheurs autour de projets développés dans les laboratoires auxquels le master est adossé. Le master a accueilli depuis 2010 17 étudiants Erasmus en première année. Aucun étudiant de la formation n'est parti étudier dans un autre pays. Le dossier mentionne que ceci doit être dû aux modalités d'entrée en deuxième année, les étudiants doivent certainement hésiter à partir en raison de la sélection qui est alors opérée.</p> <p>La formation ne semble pas avoir d'accréditation EUROPSY.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Que ce soit en première ou en deuxième année de master, les étudiants proviennent principalement de l'Université de Rouen. Une orientation active est effectuée en troisième année de licence pour l'entrée en master.</p>

	<p>La deuxième année de master est ouverte à tout titulaire de la première année mais une sélection est effectuée sur la base d'un dossier déposé par l'étudiant (motivation et projet, épreuve écrite pour vérifier les prérequis, épreuve de groupe impliquant des problèmes professionnels à résoudre, épreuve orale, entretien individuel face à 2 ou 3 membres du jury). Les étudiants choisissent une spécialité à l'entrée en première année. Cependant, puisque l'entrée en deuxième année est sélective, ils ne sont pas assurés de pouvoir poursuivre dans la spécialité initialement choisie. Le changement de spécialité entre les deux années est possible mais nécessite des ajustements (cours complémentaires, stage, etc.). Ces ajustements sont faits au cas par cas, il n'y a pas de dispositif particulier prévu pour la réorientation.</p> <p>Le dossier ne fait état d'aucun dispositif spécifique d'aide à la réussite.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Aucune information spécifique sur la place du numérique n'est fournie. L'enseignement se fait entièrement en présentiel. Depuis 2011, le nombre de demandes d'inscription en master d'étudiants provenant de la validation des acquis de l'expérience (VAE) augmente (19 en 2011 et 33 en 2014). La sélection des dossiers se fait par une commission constituée de quatre membres titulaires de l'équipe pédagogique (un membre par spécialité). Les demandes d'inscriptions peuvent être acceptées avec ou sans aménagement.</p> <p>Les étudiants salariés sont dispensés de contrôle continu et ceux en situation de handicap bénéficient pour leurs examens terminaux d'un temps de rédaction supplémentaire (tiers temps supplémentaire).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Les modalités de contrôle de connaissance (MCC) sont variées : examens terminaux, oraux, travaux réalisés individuellement ou en groupe. En deuxième année, le rapport de stage est évalué par un jury comprenant le psychologue praticien référent, le maître de stage (possiblement l'enseignant chercheur référent), un psychologue habilité lecteur du mémoire, et des enseignants-chercheurs. Les soutenances donnent lieu à une note à l'écrit et une à l'oral. Les unités d'enseignement se compensent entre elle mais le conseil de perfectionnement a fait valider un règle de compensation spécifique : les unités d'enseignement stage et mémoire de recherche en deuxième année ne sont pas compensables.</p> <p>Il manque des précisions sur le mode de fonctionnement des jurys d'examen (sauf sur l'évaluation du stage/mémoire professionnel).</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Aucune indication spécifique n'a été fournie sur le suivi de l'acquisition des compétences. Les compétences visées sont pourtant bien décrites pour chaque spécialité. Une réflexion devrait être menée sur l'adéquation entre les modalités d'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences. Il n'a pas été fourni d'éléments permettant d'apprécier cette adéquation.</p>
Suivi des diplômés	<p>Aucun suivi standardisé n'est disponible malgré l'existence d'un observatoire au sein de l'université (OVEFIP : Observatoire de la vie étudiante, des formations et de l'insertion professionnelle). Le dossier mentionne la nature peu fiable des analyses fournies par les services centraux. Aucun soutien logistique n'est apporté à l'heure actuelle aux enseignant-chercheurs pour effectuer un tel suivi systématique et ils se demandent si cette tâche relève de leurs missions. Ce sont les responsables de spécialité qui se chargent de contacter les diplômés par voie électronique pour retravailler les données « incertaines » fournies par l'OVEFIP.</p>



<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Deux instances assurent le fonctionnement du master de <i>Psychologie</i> : le comité master et le conseil de perfectionnement.</p> <p>Le comité master se réunit une fois par mois, et est composé de responsables d'année de chaque spécialité (huit personnes). Un membre de cette équipe est élu par vote par le conseil du département. Le conseil de perfectionnement est composé de quatre enseignants-chercheurs (un de chaque spécialité), d'un professionnel (ce qui paraît peu pour les quatre spécialités), d'un étudiant en cours de formation et d'un étudiant sortant. Il est présidé par le responsable du comité master.</p> <p>Une évaluation des enseignements par les étudiants de manière standardisée (questionnaires) n'est pas envisagée du fait du grand nombre d'inscrits ainsi que du manque de logistique pour le traitement des données. En revanche, des discussions informelles ont lieu avec les étudiants (au travers des réunions de promotion). L'autoévaluation est satisfaisante et démontre l'efficacité du travail effectué par le conseil de perfectionnement qui pourtant ne s'est pas réuni très fréquemment vu le caractère récent de sa mise en place.</p>
---	---

# Observations de l'établissement

---

## REPONSE AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'HCERES

CHAMP HOMME, SOCIÉTÉS, RISQUES, TERRITOIRES

### MASTER MENTION PSYCHOLOGIE

---

L'évaluation de l'HCERES fait ressortir des points forts et des points faibles et recommande des modifications pour la future maquette.

Les recommandations concernent les points suivants :

1. L'encadrement des stages en M2 devrait être plus important pour mieux développer la professionnalisation.

*Réponse :* L'équipe pédagogique est tout à fait consciente, non seulement de l'insuffisance du nombre d'heures de supervision des stages, mais encore de celui du suivi pédagogique de stage, d'ailleurs inexistant au M2.

Aussi, dans la future maquette, un pool d'heures sera consacré, au M2 S3 et pour chaque parcours type, au suivi pédagogique des stages (assuré par un enseignant-chercheur référent de stage) et à l'analyse du stage. Et au M2 S4, des heures seront consacrées de nouveau au suivi pédagogique et 18H (au lieu des 12H actuelles) seront dévolues à la supervision (par un psychologue).

2. La formation doit renforcer la cohérence entre les enseignements de M1 et de M2 concernant le lien entre professionnalisation et recherche.

*Réponse :*

Cette maquette étant la première à mixer la professionnalisation et la recherche, elle est peut-être encore marquée, partiellement, par d'anciennes habitudes d'enseignement et de transmission qui ont néanmoins leur valeur et intérêt.

Cela dit, la cohérence et la clarification des liens entre les deux pôles du master, professionnalisation et recherche, ont guidé la construction de la future maquette pour viser un vrai mixage. Les places respectives de l'un et l'autre apparaîtront de manière égale en termes d'UE, d'heures et d'ECTS. De plus, les enseignements fondamentaux et les méthodes sont pensés dans un lien avec les axes du laboratoire et dans leur transfert possible dans les pratiques. Enfin, la perspective de formation est celle de former des psychologues praticiens-chercheurs et des futurs enseignants-chercheurs ou chercheurs.

3. La formation gagnerait à améliorer sa visibilité au niveau national, pour accueillir un nombre plus important d'étudiants hors région.

*Réponse :* Nous avons moins de demandes d'intégration du master 2 venant de l'extérieur car nous avons dû modifier les dates du recrutement du fait du resserrage du calendrier universitaire, ce qui ne nous met plus dans la même temporalité que d'autres universités. Nous n'avons plus, de fait, de recrutement en septembre. Cependant nous acceptons le dépôt des dossiers sans que le master 1 soit encore acquis, sous réserve d'apporter les

pièces manquantes à une date définie. Le problème restera donc entier tant qu'il n'y aura pas d'homogénéisation des calendriers universitaires.

Mais l'on ne doit pas négliger un autre aspect de cette question, qui concerne d'ailleurs tout autant nos étudiants, à savoir que les M1 privilégient leur université d'origine dans une stratégie reposant sur la connaissance des cursus et des enseignants, mais également sur des motifs économiques liés au coût d'une transplantation.

Concernant la future maquette, c'est la spécificité des parcours types qui pourra être attractive.

4. Il serait souhaitable de développer l'orientation active à la fin de la L3 pour l'entrée en master.

*Réponse :* Cette proposition d'orientation active existe mais repose essentiellement sur le volontariat des étudiants. Peu d'entre eux s'en saisissent et surtout pas ceux qui en auraient le plus besoin.

Aussi envisageons-nous une proposition plus systématique organisée par chaque parcours type selon ses disponibilités. Nous restons aussi en attente d'un décret nous permettant d'officialiser une éventuelle sélection à l'entrée du M1 pour une formation à une profession réglementée comme celle de psychologue.

5. Une plus grande flexibilité pourrait être offerte dans les choix et permettre des parcours personnalisés plus adaptés aux choix professionnels sur les deux années du master.

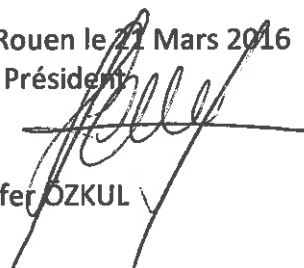
*Réponse :* L'évaluateur souligne à juste titre que la formation est sur deux ans, autrement dit que nous formons, notamment, des psychologues praticiens-chercheurs non pas sur une seule année de spécialisation comme ce pouvait être le cas auparavant mais bien sur les deux années. Cette formation de haut niveau nécessite donc une orientation clairement choisie dès le départ et qui doit rester cohérente tout au long du parcours pour garantir des pré-requis à des métiers bien définis et soutenir un droit d'exercice conféré par l'obtention du diplôme du master sous réserve d'inscription sur la liste ADELI.

Ce point est à relier au précédent.

6. Une réflexion devrait être menée sur l'adéquation entre les modalités d'évaluation et le suivi de l'acquisition des compétences.

*Réponse :* Cette question relève bien, actuellement, d'une réflexion à mener. Cependant des modalités d'évaluation existantes, comme les jurys composés d'EC et de psychologues de terrain pour les soutenances des rapports de stage/mémoires professionnels ou les jurys des mémoires recherche, ont été pensées pour justement assurer une validation non contestable des compétences acquises, en l'occurrence ici celles d'une posture praticienne ou/et de recherche.

Soulignons aussi que la forte insertion de nos étudiants est une autre preuve que leurs compétences sont reconnues, parce qu'acquises.

P/O  
A Rouen le 21 Mars 2016  
Le Président  
  
Cafer OZKUL